

PROCES-VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
JEUDI 09 DECEMBRE 2021 à 20 heures

L'an deux mil vingt et un, le **JEUDI 09 DECEMBRE**, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François BERROU, Maire.

PRESENTS : François BERROU - Michel BOUILLOU - Yohann FOUASSIER - Pierrette LEHAY - Patrick BEAUPÈRE – Michèle DUCHEMIN - Lilian BÈGUE - Jean-François RAIMBAULT - Stéphane SABLÉ - Florence LAMBARÉ - Caroline BEAUDUCEL - Jérôme BÉNÉZET - Yannick BRUNEAU - Noémie GAIGNER -Nicolas GAUBERT.

Absentes:

Julie CHARPENTIER ayant donné pouvoir à François BERROU

Marie-Claude HOUDELIER absente à partir de la question 3 a donné pouvoir à Pierrette LEHAY

Aurélie VULLO-STIENNE et Stéphanie BERTHIER-BÉCHU

Secrétaire : Caroline BEAUDUCEL

Sans observation, le procès-verbal de la réunion du mercredi 03 novembre 2021 est approuvé

QUESTION 1	INFORMATION SUR PROJET REMEDICALISATION DU TERRITOIRE Laval AGGLOMERATION OUEST
------------	---

Marie-Claude HOUDELIER, élue déléguée communautaire de la commission « Actions sociales – Santé » présente le projet de remédicalisation du territoire Laval-Aggomération Ouest (14 communes de l'ex CC Pays de Loiron).

Constat :

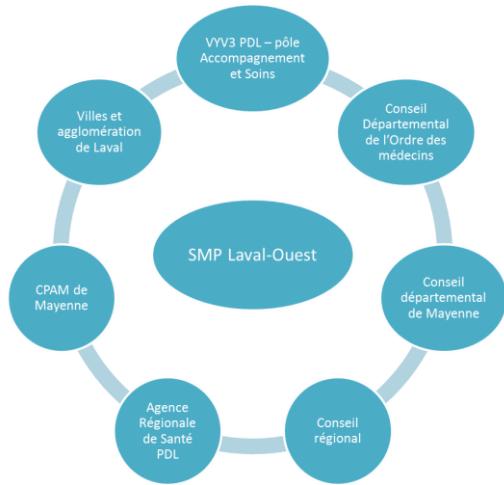
- démographie médicale insuffisante : 3 médecins généralistes,
- une présence paramédicale significative (5 pharmacies, 7 infirmiers libéraux, 1 centre infirmier avec 5 salariés, 13 masseurs kinésithérapeutes, 4 dentistes, 2 podologues, 1 sage-femme, 1 orthophoniste),
- 1 SSIAD (Service de soins infirmiers à Domicile),
- 2 EHPAD,
- 2 sociétés d'ambulance et 2 de taxis.

Un Projet par la création d'une structure de type CENTRE de SANTE est en cours ayant pour objectifs d'offrir une offre de médecine générale en regroupant plusieurs jeunes médecins en mode salariat sur un temps et accompagnés de médecins retraités libéraux avec la mise en place d'un secrétariat unique.

La gestion serait assurée par une structure dénommée VYV3 Pays de la Loire.

Ci-dessous projet envisagé à ce jour, mais restant à valider :

- Deux sites d'implantation : Le Genest-St-Isle et Saint-Pierre-la-Cour
- Consultation assurées par les 4 jeunes médecins et 2 médecins retraités sur 5 jours d'ouverture.
- Une équipe administrative composée de 4 secrétaires :
 - 2 postes subventionnés par le Conseil Départemental et Laval Aggomération,
 - 2 ETP de secrétaires supplémentaires financés par les communes.



Un engagement pluri-partenarial

Coûts estimés : 1^{ère} année : 202 000 € puis 107 000 €

Durée du dispositif 1 à 2 ans

Démarrage : 1^{er} trimestre 2022

Les élus ont été invités à s'exprimer sur la présentation de ce projet.

Des décisions seront à prendre en terme de participation financière début 2022 en fonction de l'évolution du projet.

QUESTION 2
Délib 2021-11-71

PRESENTATION RAPPORT D'ACTIVITE 2020
TERRITOIRE D'ENERGIE 53

Conformément à l'article L. 5211-39 du CGCT, le Président de l'EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) du Syndicat Départemental Territoire d'Energie Mayenne a adressé à la commune membre, le rapport retraçant l'activité de l'établissement, les travaux, les finances et moyens humains pour l'année 2020.

Les informations sur les élus, les collèges, la Présidence, les missions, les chiffres d'activités, les ressources humaines, les chantiers en cours, les réseaux gaz et énergies renouvelables ont été commentées.

Après présentation par Jean-François RAIMBAULT, délégué titulaire à TE 53, le Conseil Municipal, sans observation, unanime, en prend acte et il est mis à disposition du public.

*Départ de Marie-Claude HOUDELIER qui a donné pouvoir à Pierrette LEHAY

QUESTION 3
Délib 2021-12-72

DOSSIER SECURITE RUE DU TRIANON : SOLICITATION
AIDES DETR et AU TITRE DES AMENDES DE POLICE

Exposé :

Patrick BEAUPÈRE rappelle la présentation du projet d'aménagement de sécurité rue du Trianon au conseil municipal du 26 avril 2021.

Afin d'améliorer la cohabitation des piétons, des automobilistes le projet doit permettre d'apporter un maximum de sécurité aux abords du Pôle Enfance, notamment au niveau des traversées piétonnes.

La simulation de l'aménagement en place depuis début novembre confirmerait la nécessité de réaliser le plateau pour amener l'automobiliste à ralentir devant le Pôle Enfance. Le rétrécissement à une voie n'amène pas de ralentissement lorsqu'aucun véhicule ne se trouve pas en face et ceci pour atteindre les objectifs qui sont :

- SECURISER les abords du Pôle Enfance, notamment la traversée piétonne de la rue du Trianon en réduisant la longueur de traversée entre les trottoirs et en mettant en place un éclairage spécifique pour la traversée,
- REDUIRE la vitesse des usagers au niveau de l'intersection avec la rue des Poiriers et de la rue de la Vigne, tout en assurant le croisement des poids-lourds et des engins agricoles,
- FACILITER les manœuvres automobiles entre la rue de la Vigne et la rue des Poiriers, en modifiant le régime de circulation de la rue de la Vigne,
- AMELIORER la visibilité en sortie de la rue de la Vigne, en avançant l'arrêt au STOP vers le milieu de la rue du Trianon actuelle,
- FACILITER le stationnement à l'arrière du bâtiment pour le personnel affecté au site,
- MODIFIER le stationnement dans la rue du Trianon en positionnant les places d'arrêt minute devant le trottoir du Pôle Enfance pour déposer les enfants au plus près du bâtiment, sans nécessité de traverser de la rue du Trianon.

Les travaux proposés sont :

- La mise en place d'un plateau surélevé avec un rétrécissement de la chaussée au niveau du carrefour entre la rue du Trianon, la rue des Poiriers et la rue de la vigne.
- Le transfert des places de stationnements côté Pôle Enfance afin d'éviter la traversée de la rue,
- L'instauration de la circulation en sens unique descendant de la rue de la Vigne avec une avancée des trottoirs sur la rue du Trianon permettant une meilleure visibilité des véhicules des côtés.

Avant le lancement de la consultation, il sera analysé la possibilité de réorganisation des stationnements rue du Trianon, la mise en place de marquages horizontaux afin de dévier la circulation des véhicules pour amener l'automobiliste à réduire sa vitesse ainsi qu'une interdiction aux poids lourds rue de la Vigne.

Le montant des travaux envisagés avec le tapis d'enrobé s'élève à 164 897 € HT

Préalablement les travaux des réseaux souterrains seront effectués par Laval Agglomération en avril 2022 puis les travaux ci-dessus seront réalisés dans la continuité.

Le Plan de financement prévisionnel pourrait être le suivant :

-Sollicitation DETR 2022 au titre du 4A-Travaux visant à améliorer la sécurité et la mobilité de l'ensemble des usagers de la voirie	154 356 € (hors stationnements) – 42 000 fonds concours du tapis d'enrobé x 30 %	33 707 €
- Fonds de concours du Département pour tapis d'enrobé.....			42 000 €
- Sollicitation Département au titre du Produit « Amendes de Police »			10 000 €
- Autofinancement sur le HT (154 356 + stationnements 10 541 €).....			79 190 €

Après exposé, le Conseil Municipal unanime

VALIDE le projet des travaux de sécurité rue du Trianon et principalement aux abords du Pôle Enfance pour un montant de travaux estimés à **164 897 € HT**

SOLLICITE les aides suivantes :

-La Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2022 au titre du 4A – Travaux visant à améliorer la sécurité et la mobilité de l'ensemble des usagers de la voirie **au taux de 30 %**,

-L'aide Départementale au titre du Produit « Amendes de Police » à hauteur de **10 000 €**,

VALIDE le plan de financement tel que présenté ci-dessus,

AUTORISE le Maire à lancer la consultation début 2022 pour ces travaux en Procédure Adaptée ouverte suivant les dispositions du Code de la Commande Publique,

DESIGNE Patrick BEAUPÈRE, Jean-François RAIMBAULT, Lilian BÈGUE et Nicolas GAUBERT, membres de la commission d'analyse des offres

QUESTION 4 Délib 2021-12-73	TRAVAUX TERRAIN DE FOOTBALL : SOLICITATION AIDE DSIL ET AU TITRE DU CRTE (Contrat Relance et Transition Ecologique)
--	--

Exposé :

Yohann FOUASSIER, adjoint et responsable de la commission ANIMATION – RELATIONS AVEC LES ASSOCIATIONS, informe l'assemblée que les dimensions des terrains existants pour une homologation en T5 ont été ramenées à :

-aire de jeux : 100 x 60 au minimum.

-zone de sécurité augmentée au minimum de la ligne de but à 2.50 ml à chaque extrémité côté longueur du terrain, soit une emprise totale de 105 ml.

Des rencontres ont eu lieu avec les propriétaires riverains pour acquérir une largeur de terrain côté Sud et procéder à un alignement avec ou pas acquisition de terrain sur le chemin côté Nord. Les négociations ont reçu l'aval des deux propriétaires et l'intervention du géomètre est prévue 2^{ème} quinzaine de décembre 2021.

Ceci étant, les travaux envisagés sur les terrains en 2022 se résument ainsi :

Renouvellement de l'Eclairage :

Le terrain d'entraînement est équipé d'un éclairage qui date d'une trentaine d'années.

Les mâts sont poreux et troués (amorce de rouille) et équipés de lampes à vapeur de sodium

Les travaux portent sur le renouvellement des 6 mâts du terrain d'entraînement par 4 mâts d'une hauteur de 18 m et les équiper de projecteurs à led plus économiques en consommation électrique.

COUT (devis de ELITEL de Saint-Ouen-des-Toits)..... **57 037.50 € HT**

Travaux de mises aux normes du terrain d'honneur

Côté Nord – sur largeur du terrain : Construction d'un muret en limite de propriété à partir de traverses de châtaignier, comblement en terre pour arriver au niveau du terrain actuel, installation d'une clôture grillagée d'une hauteur de 2m et après retrait de la haie de palmes, installation de deux pare ballons de 6 m de hauteur derrière le but sur 40 ml.

Côté Sud - sur largeur du terrain : Après acquisition, installation d'une clôture grillagée d'une hauteur de 2m sur la nouvelle limite de propriété, fourniture et pose d'une clôture en lames de bois sur 50 ml d'une hauteur de 2 m après retrait de la haie arbustive et installation d'un pare-ballons 6 m de hauteur derrière le but sur 40 ml.

COUT (devis de l'entreprise MASSART de Mautauban de Bretagne) **74 196.00 € HT**

Pour cette opération, des aides peuvent être sollicitées au titre de la DSIL 2022 permettant le plan de financement ci-dessous de cette opération :

Plan de financement :

-Sollicitation Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2022 sur la thématique « Développement écologique des territoires, qualité du cadre de vie, rénovation thermique, transition énergétique, développement des énergies renouvelables » :

**-Sollicitation Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2022 sur la thématique
« Mise aux normes et sécurisation des équipements publics »**

131 233.50 € HT x 60 % 78 740.00 €

-**Sollicitation bonus « Contrat CRTE » dans le cadre de « la réalisation d'opérations visant la promotion d'un aménagement durable du territoire pour renforcer la mobilité, la transition écologique et la cohésion sociale » :**

57 037.50 € HT x 10 % 5 704.00 €

Autofinancement sur le HT..... 46 789.50 €

Après exposé, le Conseil Municipal

VALIDE les travaux de renouvellement de l'éclairage sur les deux terrains et de mise aux normes et de sécurisation du terrain d'honneur,

DONNE pouvoir au Maire pour les négociations d'acquisition de terrains nécessaires avec les propriétaires concernés,

SOLLICITE les aides au titre de la **DSIL** pour l'ensemble des travaux, le bonus de **10 %** du contrat **CRTE** pour l'éclairage,

VALIDE le plan de financement présenté ci-dessus.

QUESTION 5
Délib 2021-12-74

PRESENTATION et DELIBERATION SUR LA CONVENTION DE GESTION DES EQUIPEMENTS DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF à compter de 2022

François BERROU informe l'assemblée qu'une convention de gestion a été passée pour la gestion des équipements affectés au service assainissement collectif de compétence de Laval Agglomération. (délibération de novembre 2019).

Cette convention définit les missions assurées par la commune, par Laval Agglomération et par prestataires privés.

Il est proposé de passer une nouvelle convention pour 4 ans proposant les modifications suivantes :

-gestion des alarmes en astreinte confiée à un prestataire privé,

-le forfait annuel de remboursement du volume d'heures assuré par les agents de la commune est porté de 13 975.92 € à 14 397 € (versement toutefois suivant le volume horaire annuel au taux de 26.32 €/h) avec un forfait d'heures de 531.

Après exposé, le Conseil Municipal **UNANIME**

VALIDE les termes de la nouvelle convention relative à la gestion d'équipements affectés au service d'assainissement collectif entre la Communauté d'Agglomération de Laval et la Commune,

AUTORISE le Maire à la signer.

QUESTION 6
Délib 2021-12-75

DELIBERATION ADMISSION EN NON VALEUR DE CREANCES NON RECOUVERTES

Exposé :

Des titres de recettes sont émis à l'encontre d'usagers pour des sommes dues sur le budget principal de la commune. Certains titres restent impayés malgré les diverses relances du Trésor Public. Il convient de les admettre en non-valeur.

Décision :

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14, notamment la procédure relative aux créances irrécouvrables,

Considérant les états des produits irrécouvrables dressés par la Comptable publique,

Considérant sa demande d'admission en non-valeur des créances n'ayant pu faire l'objet de recouvrement après mise en œuvre de toutes les voies d'exécution,

Considérant que les dispositions prises lors de l'admission en non-valeur par l'assemblée délibérante ont uniquement pour objet de faire disparaître de la comptabilité la créance irrécouvrable,

DECIDE d'approuver l'admission en non-valeur des recettes énumérées ci-dessous pour un montant total de **1 662.41 €**, correspondant à la liste des produits irrécouvrables dressée par la Comptable Publique.

QUESTION 7 Délib 2021-12-76	DELIBERATION SUR SORTIE DE BIENS ACTIF DE LA COMMUNE
--------------------------------	--

François BERROU informe que le bilan de la commune comporte au compte 266 des participations versées pour un montant de **131 881.97 €** répertoriées dans le tableau ci-dessous :

Compte	N° inventaire	Nature de la Créance	Date	Montant
266	12RESEA	PART. DEPENSES INVESTISS. SERV	01/01/198	16 675.03
266	13VOIRIE	REMB PRETS SIVM TRX VOIRIE	01/01/198	38 112.25
266	14RESEA	PART SIAEP TRX LOTISS FONTAINE	01/01/197	2 863.93
266	15 RESEA	PARTICIP SIAEP LOTISSEMENT	01/01/199	17 701.58
266	16DIVER	PARTICIP DEPENSES INVESTISS C	01/01/197	28 346.85
266	17 DIVER	PARTICIP SIVM AMENAG ZONE DU	01/01/198	8 059.06
266	18DIVER	PARTICIP HLM CONSTRUCT° 12 LOG	01/01/198	10 976.33
266	19DIVER	PARTICIP HLM CONSTRUCT° 10 LOG	01/01/198	9 146.94
TOTAL				131 881.97

Ces participations financières demeurant toujours à l'actif comme à l'inventaire se détaillent ainsi :

- **RESEAUX**

Le SYNDICAT D'EAU POTABLE LE BOURGNEUF-LA-FORET/LAUNAY-VILLIERS réalisait la desserte en eau potable pour des zones d'activités et d'habitations pour lesquels la commune participait totalement ou pour une quote- part aux dépenses.

- **VOIRIE**

Le SIVOM réalisait pour le compte de la commune les travaux de VOIRIE dans les années 1980-1991.
Le compte 266 retrace les appels d'échéances d'emprunts.

- **PARTICIPATION OPDHLM** (Office Public Départemental d'Habitation à Loyers Modérés)

Lors de construction de logements par l'OPDHLM, la commune versait une participation à cet Organisme Public.

Aussi, il y a lieu de sortir ces participations du bilan de la commune par des écritures d'ordre non budgétaires réalisées uniquement par la Comptable de la commune.

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

VALIDE la sortie de ces créances de l'actif de la commune par opérations d'ordre non budgétaire,
AUTORISE le Maire à signer toutes pièces à cet effet.

QUESTION 8 Délib 2021-12-77	TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES LOTISSEMENT DE LA BEULOTIERE
--	---

Exposé :

Patrick BEAUPÈRE adjoint, précise qu'il y a lieu d'effectuer des travaux complémentaires à la confirmation de commande auprès de l'entreprise SÉCHÉ (décision 2021-08-44 du 19 juillet 2021), au lotissement de la Beulotière, à savoir :

- Modification et ajout de busage,
- Pose et remise à niveau de regards,
- Terrassements pour nouvelles allées piétonnes,
- Reprofilage des noues.

Pour un montant HT de 10 682.20 € HT

Décision :

Considérant la nécessité de réaliser ces travaux complémentaires le Conseil Municipal à l'unanimité,

CONFIRME leur réalisation et leur montant,
AUTORISE le Maire à signer le devis

QUESTION 9 Délib 2021-12-78	DELIBERATION SUR DECISIONS BUDGETAIRES MODIFICATIVES
--	---

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de transférer les dépenses d'études portées à l'article 203 à un compte « Travaux » pour les opérations détaillées ci-dessous :

OPERATION 195 – RESTRUCTURATION ECOLE PUBLIQUE

Par une écriture, transfert de la dépense réalisée au compte 2031 par une recette au 2031 et une dépense au compte définitif 21312 (bâtiments scolaires)

	DEPENSES	RECETTES
21312 – Travaux	4 194.00 €	
2031 – Etudes (diag amiante/plomb)		4 194.00 €

DEPENSES	RECETTES
----------	----------

OPERATION 196 – TRAVAUX DE SECURISATION

Par une écriture, transfert de la dépense réalisée au compte 2031 par une recette au 2031 et une dépense au compte définitif 2152(installations de voirie)

2152 – Travaux (honoraires ABE et levé topo)	10 163.26 €
2031 – Etudes (honoraires ABE et levé topo)	10 163.26 €

D'autre part, il y a lieu d'augmenter les crédits ouverts à l'article 6541 pour permettre les écritures d'admission en non-valeur évoquées en décision 2021-12-75.

Décision :

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

DECIDE d'ouvrir les crédits nécessaires aux écritures ci-dessus par décision budgétaire modificative n° 3 et d'augmenter les crédits portés au 6541 de 1 200 € au titre des décisions d'admission en non-valeur citées ci-dessus.

Ces ouvertures de crédit sont équilibrées par une diminution des dépenses imprévues au 022.

QUESTION 10 Délib 2021-12-79	TARIFICATION SALLE SAINT-MARTIN AUPRES DE PROFESSIONNELS
---------------------------------	--

Monsieur le Maire précise que des professionnels sollicitent l'occupation de la salle Saint-Martin sur quelques heures et qu'il est nécessaire de délibérer sur une tarification horaire.

Aussi sur sa proposition, le Conseil Municipal à l'unanimité,

FIXE à 5 € l'heure la facturation de la salle Saint-Martin lorsque celle-ci est occupée à usage professionnel.

QUESTION 11	MARCHE DE NOEL PRESENTATION DE L'ANIMATION DU 19 DECEMBRE
-------------	---

Yohann FOUASSIER, adjoint responsable de la commission ANIMATION – RELATIONS AVEC LES ASSOCIATIONS présente l'animation « MARCHE DE NOEL » prévue le dimanche 19 décembre de 10 h à 18 heures :

36 exposants : culture, horticole, beauté et bien être, couture, stand jeunes vente saucisson/barbe à papa avec la présence du Père Noël.

Des tours en poney seront possibles et une tombola clôturera cette journée qui sera maintenue en fonction de l'évolution sanitaire liées à la COVID.

Quelques élus se proposent pour les permanences à assurer dont pour le contrôle du visa sanitaire à l'entrée.

QUESTION 12	SEJOUR SKI 2022
-------------	-----------------

Yohann FOUASSIER, adjoint responsable de la commission ANIMATION – RELATIONS continue avec la présentation du budget actualisé pour le séjour ski prévu en février 2022.

Budget ski 2022 (du 12 au 19 février) à St FRANCOIS LONGCHAMP (Chalet EDELWEISS)
Projet avec 12 jeunes du BOURGNEUF LA FORET 1,5 animateurs pour le BOURGNEUF LA FORET

DEPENSES	RECETTES		
Coût EDELWEISS (ski / hébergement)	5 930	Participation familles (415 €)	4 980
Coût de transport (car / location véhicules)	1 322		
Coût salaire (1,5 animateurs)	4 005	Participation commune	
		temps de travail de YANN	3 255
		Temps de travail animateur de LOIRON	750
		Participation financière	2 272
TOTAL	11 257	TOTAL	11 257

Le coût total du budget « ski » est de **29 087 €** avec remboursement de la quote part sur le réel des dépenses par la commune de Loiron Ruillé et l'association ça coule de source comme prévu à la convention signée en avril 2021.

QUESTION 13	PRESENTATION INTERVENTION Florence CHARRON activités auprès des enfants
--------------------	--

Après présentation de l'activité proposée par Florence CHARRON autour du mouvement du corps le retour au calme, l'écoute et la concentration auprès des enfants de 5 à 10 ans accueillis au Pôle Enfance, le Conseil Municipal unanime

VALIDE le devis à 540 € TTC

DECISIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- **Pierrette LEHAY** : La commune a déposé sa candidature à l'accueil d'un spectacle des Nuits de la Mayenne en 2022 sur la commune avec prise en charge par Laval Agglomération,
Elle présente également l'animation « spectacle en chemins » proposée par Laval Agglomération auprès des enfants de maternelle en mai 2022 pour laquelle le prix serait de l'ordre de 1 607 € : validation par le conseil municipal.

- **François BERROU** : confirmation d'une aide de 74 702 € au titre du plan relance RÉGION pour le financement de plusieurs opérations d'investissement 2020 - 2021.

- **Jean François RAIMBAULT – Yannick BRUNEAU** : Présentation des travaux de Maëlys stagiaire LRM sur le recensement de la flore circuit Petit Aumarin. Plus de 300 références de plantes/arbres ; il reste à travailler leur identification sur site.

-**François BERROU** : informe du résultat du groupement de commande en téléphonie mobile avec Laval Agglo,

AVANT (contrat direct commune/SFR)	APRES (group commande LAgglo)
4 abonn 1GO x 7 €r	28.00 €HT/mois
4 abonn 5 GO x 22.50 €	90. 00 € HT/mois
TOTAL	118.00 €HT/mois
	8 € ht/mois
	12€ ht/mois
	20 € ht/mois

Le coût de la flotte «MOBILE » passera en 2022 de 1 700 €/an TTC à 288 €/an TTC

-**François BERROU** : informe du remplacement ordinateur fixe et portable ECOLE PUBLIQUE : 1800 €

- **Michel BOUILLOU** intervient pour préciser le travail effectué en commission « Aménagement », après plusieurs visites, sur l'entretien des cimetières. Après analyse des différents procédés, il apparaît que la meilleure solution est de continuer comme actuellement avec un élargissement des bénévoles.

François BERROU : précise la date de la Cérémonie des vœux le 7 janvier 2022 qui sera maintenue ou pas suivant les mesures sanitaires du moment,

-**François BERROU** précise que toutes les factures transmises aux propriétaires concernés par le paiement des frais d'élagages liés au passage de la fibre seront annulées puis retransmises après modification.

-**François BERROU** : Elections 2022

ELECTIONS PRESIDENTIELLES	ELECTIONS LEGISLATIVES
10 et 24 avril	12 et 19 juin

-**Repas de Noël au restaurant scolaire jeudi 16 décembre** : Patrick et Pierrette proposent leur aide au service du repas.

Dates conseils municipaux 1^{ER} SEMESTRE 2022

JEUDI 13 JANVIER

LUNDI 7 FEVRIER

LUNDI 7 MARS : vote du CA et choix entreprise travaux rue du Trianon

JEUDI 31 MARS : Vote du Budget

JEUDI 21 AVRIL

LUNDI 23 MAI

Lundi 20 JUIN

Séance levée à 23 H 30

Ont signé le procès verbal			
Prénom et NOM	Signature	Prénom et NOM	Signature
François BERROU		Michel BOUILLOU	
Julie CHARPENTIER		Yohann FOUASSIER	
Pierrette LEHAY		Patrick BEAUPÈRE	
Michèle DUCHEMIN		Marie-Claude HOUDELIER	
Lilian BÈGUE		Jean-François RAIMBAULT	
Stéphane SABLÉ		Florence LAMBARÉ	
Caroline BEAUDUCEL		Jérôme BÉNÉZET	
Aurélie VULLO-STIENNE	ABSENTE	Yannick BRUNEAU	
Noémie GAIGNIER		Stéphanie BERTHIER-BÉCHU	ABSENTE
Nicolas GAUBERT			